

**Marché à bons de commande – travaux de voirie communale et réseaux divers**

La commune de Cazouls-les-Béziers, représentée par son Maire décide de retenir l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation de travaux de voirie communale et réseaux divers dans le cadre d'un marché à bons de commande renouvelable trois fois, pour un montant minimum annuel de 60 000 € TTC et de 240 000 € TTC.

**Marché de services : construction d'une Maison Médicale – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Bureau d'études « Vues sur Mer »**

La commune de Cazouls-les-Béziers, représentée par son Maire décide de retenir le bureau d'études « Vues sur Mer » pour la construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune de Cazouls. Le montant des honoraires est fixé à 25 500 € TTC.

**Occupation du domaine public communal : Demande d'autorisation d'installation d'un camion de vente de plats cuisinés asiatiques à emporter**

Madame LEYSSENOT Ai, domiciliée à Cazouls-les-Béziers, qui souhaite exercer son activité de fabrication et vente de plats cuisinés asiatiques à emporter, est autorisée à s'installer sur le parking de l'Office de Tourisme, tous les samedis à partir de 17 heures.

**Mise en révision du P.L.U. de la commune**

Considérant qu'une révision du PLU est nécessaire quand la collectivité envisage (article L 153-31 du Code de l'Urbanisme) :

- De changer les orientations définies par le PADD
- De réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle forestière,

Considérant que le PLU de la Commune de Cazouls-les-Béziers doit prendre en compte les lois Grenelle et ALUR et doit se mettre en compatibilité avec ce Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Biterrois, approuvé le 11 octobre 2013.

Le Conseil Municipal approuve la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Cazouls-les-Béziers.

**Mise à disposition temporaire de conteneurs supplémentaires aux associations**

Sur demande, la Communauté de Communes la Domitienne, en charge de la compétence, entre autres, d'élimination des déchets ménagers, peut mettre à disposition des associations des conteneurs supplémentaires lors de l'organisation d'une manifestation exceptionnelle.

Les tarifs des prestations proposées, pour un jour de mise à disposition, sont :

- |             |     |             |      |
|-------------|-----|-------------|------|
| - Bac 120 L | 5 € | - Bac 770 L | 16 € |
| - Bac 360 L | 8 € | - Transport | 50 € |

Les bacs pour le tri sélectif sont gratuits.

**Avenant N°1 à la convention de permis citoyen**

Il est décidé de signer un avenant à la convention qui modifie la participation de la commune pour un montant de 400,00 € en échange d'une contribution citoyenne de 56 heures au sein de la municipalité, pour l'obtention du permis de conduire (code déjà obtenu).

Cette participation financière reste à 500 € par an pour une contribution citoyenne de 70 heures pour l'obtention d'un permis complet, code et conduite.